

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

AL/NC

Objet : Ouverture anticipée des crédits pour 2026

N° : DCM\_2025/156

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23**

**Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..**

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-1, qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, par anticipation du vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;*

*Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;*

*Compte tenu de la nécessité d'assumer le mandatement des factures jusqu'au vote du budget primitif 2026 ;*

Il est proposé de décider d'ouvrir, de manière anticipée, des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2026, dans les limites présentées ci-dessous, étant précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2026 de la Ville :

Chapitre budgétaire	RAR 2024 (reportés en 2025)	Budget total 2025 (DM incluses)	Crédits ouverts en 2025 (Budget total - RAR)	Montant limite (1/4 des crédits N-1)	Ouverture anticipée de crédits
21	2 461 114,00 €	5 865 675,90 €	3 404 561,90 €	851 140,48 €	77 500,00 €
23	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €

Le montant ouvert est inférieur au quart des crédits ouverts au budget 2025.

Ces crédits permettront de réaliser les dépenses suivantes :

Libellé	Article	Montant TTC
Acquisition d'un véhicule de service (police municipale)	21828	35 000,00 €
Restauration du Monument aux Morts	21318	40 000,00 €
Acquisition d'un ordinateur (cinéma François Truffaut)	21838	1 000,00 €
Equipements police municipale	2188	1 500,00 €
Avances sur marchés	238	12 500,00 €

**Après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 3 Abstentions, le Conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER l'ouverture anticipée de crédits détaillée ci-dessus ;**
- **DE DIRE que les crédits seront repris au budget primitif 2026 de la Ville.**

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire  
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.